

ÉCHANGE DE COURRIELS ENTRE LES PROCUREURS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT WAWANIPI (CDW) ET LES PROCUREURS DE HIVE ET FLUMEN RELATIFS À L'OBTENTION DE COPIE DES PROCÉDURES ET ÉCHÉANCIERS DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE

Mai-Juin 2026

(Note : nous n'avons pas dupliqué les chaînes de courriels antérieurs auxquels la plupart de ces courriels répondaient, lorsque ces courriels antérieurs font eux-mêmes partie du présent document)

De : Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé : 16 mai 2026 09:36

À : flegendre@fasken.com <flegendre@fasken.com>;
srichemont@fasken.com <srichemont@fasken.com>; Dominique Neuman
<energie2040@outlook.com>

Objet : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - **Documents et échéanciers**

Chers Confrères,

Nous représentons la Corporation de développement Wawanipi (CDW), qui est un intervenant reconnu par la Régie de l'énergie au Dossier R-4333-2026.

Nous vous saurions gré si vous pouviez nous transmettre copie des deux demandes introductives d'instance (en annulation de Décrets) nos. CSQ 200-17-038758-264, (« Dossier Flumen ») et CSQ 200-17-038737-268 (« Dossier Keel/Hive ») avec leurs pièces et liste des pièces et toute réponse et intervention et/ou avis de participation de tout mis-en-cause dans chacun de ces dossiers.

Nous vous saurions gré également de nous faire part, dans chacun de ces dossiers, de tout protocole et échéancier et autres instructions décidés par la Cour.

En vous remerciant d'avance,

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations cordiales.

Dominique Neuman
1 est, rue De Castelnau
Rez-de-chaussée, Accès Ouest, Entrée 101
Montréal Qc H2R 1P1
Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)
energie2040@outlook.com

De: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé: Mercredi 20 mai 2026 13:08

À: flegendre@fasken.com <flegendre@fasken.com>;
srichemont@fasken.com <srichemont@fasken.com>

Objet: Un petit rappel : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéanciers

Un petit rappel (voir notre courriel du 16 mai 2026 ci-joint).
En vous remerciant d'avance.

Dominique Neuman
1 est, rue De Castelnau
Rez-de-chaussée, Accès Ouest, Entrée 101
Montréal Qc H2R 1P1
Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)
energie2040@outlook.com

De : Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé : 25 mai 2026 12:33

À : Frédéric Legendre <flegendre@fasken.com>; Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>; Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Objet : [EXT] TR : Un nouveau rappel : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéanciers

Chers Collègues,

Nous vous saurions gré d'avoir la gentillesse de donner suite à nos courriels des 16 mai 2026 et 20 mai 2026 ci-dessous.

En vous remerciant d'avance.

Dominique Neuman
1 est, rue De Castelnau
Rez-de-chaussée, Accès Ouest, Entrée 101
Montréal Qc H2R 1P1
Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)
energie2040@outlook.com

De: Jean-François Trudelle <JTRUELLE@fasken.com>

Envoyé: Mardi 26 mai 2026 07:34

À: energie2040@outlook.com <energie2040@outlook.com>

Cc: Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>

Objet: RE: [EXT] TR : Un nouveau rappel : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéanciers [FMD-CANADA.FID14339323]

Cher confrère,

Prière de trouver ci-joint le pourvoi.

Bien à vous,

Jean-François Trudelle

Avocat

T +1 514 397 7572 | jtrudelle@fasken.com

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

This email contains privileged or confidential information and is intended only for the named recipients. If you have received this email in error or are not a named recipient, please notify the sender and destroy the email. A detailed statement of the terms of use can be found at the following address: <https://www.fasken.com/en/terms-of-use-email/>.

Ce message contient des renseignements confidentiels ou privilégiés et est destiné seulement à la personne à qui il est adressé. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Une version détaillée des modalités et conditions d'utilisation se retrouve à l'adresse suivante : <https://www.fasken.com/fr/terms-of-use-email/>.

De : Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé : 26 mai 2026 09:33

À : Jean-François Trudelle <JTRUELLE@fasken.com>; Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>; Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Objet : [EXT] Suivi des autres documents : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéanciers [FMD-CANADA.FID14339323]

Cher Confrère, Je vous remercie pour l'envoi du 1er pourvoi.

Auriez-vous la gentillesse de m'envoyer, aujourd'hui si faisable, les autres documents demandés dans nos courriels des 16, 20 et 25 mai 2026:

- a) les pièces,
- b) l'autre pourvoi et ses pièces,
- c) toute réponse, intervention ou avis de participation dans l'un ou l'autre des deux pourvois,
- d) toute décision de la Cour de réunir les 2dossiers, de fixer un protocole ou échéancier et toute autre instruction de la Cour.

En vous remerciant d'avance

Dominique Neuman

1 est, rue De Castelnau

Rez-de-chaussée, Accès Ouest, Entrée 101

Montréal Qc H2R 1P1

Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)

energie2040@outlook.com

De: Jean-François Trudelle <JTRUELLE@fasken.com>
Envoyé: Mardi 26 mai 2026 10:54
À: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>
Cc: Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>
Objet: RE: [EXT] Suivi des autres documents : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéanciers [FMD-CANADA.FID14339323]

Cher confrère,

Les pièces sont toutes des documents publics. Pour le reste, nous vous invitons à consulter le dossier de la Cour.

Bien à vous,

Jean-François Trudelle

Avocat

T [+1 514 397 7572](tel:+15143977572) | jtrudelle@fasken.com

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

This email contains privileged or confidential information and is intended only for the named recipients. If you have received this email in error or are not a named recipient, please notify the sender and destroy the email. A detailed statement of the terms of use can be found at the following address: <https://www.fasken.com/en/terms-of-use-email/>.

Ce message contient des renseignements confidentiels ou privilégiés et est destiné seulement à la personne à qui il est adressé. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Une version détaillée des modalités et conditions d'utilisation se retrouve à l'adresse suivante : <https://www.fasken.com/fr/terms-of-use-email/>.

De : Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé : 1 juin 2026 07:12

À : Jean-François Trudelle <jtrudelle@fasken.com>; Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>; Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Objet : [EXT] 5e demande d'obtention des documents : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéancier

Chers Confrères,

Votre refus de nous transmettre les documents demandés n'est pas conforme avec le devoir de collaboration de vos clientes ainsi que votre propre devoir de collaboration comme procureurs.

Nous vous rappelons que notre cliente, la Corporation de développement Waswanipi (CDW), est une intervenante reconnue au Dossier R-4333-2026 de la Régie de l'énergie. Les procédures et l'échéancier de la Cour supérieure dans les deux dossiers susdits sont de nature à affecter ce Dossier de la Régie. De plus, notre cliente désire examiner les documents visés afin de déterminer l'opportunité pour elle de loger un Acte d'intervention devant la Cour supérieure. Notre cliente a déjà indiqué devant la Régie, au Dossier R-4333-2026, qu'elle souhaite que celle-ci édicte des tarifs différents du strict texte indiqué par Décret de préoccupation gouvernementale.

Notre cliente souhaite que ces dossiers procèdent le plus rapidement possible. Vos clientes et vous-mêmes êtes responsable de tout préjudice que notre cliente devrait subir si, en raison de votre refus de collaboration, son intervention éventuelle se trouvait retardée au-delà des délais prévus à l'actuel échéancier (que vous refusez toujours de nous communiquer) et si, en outre, par votre faute, il devenait requis de prolonger cet échéancier.

Votre refus de collaborer pourra être communiqué à toute instance appropriée.

Nous réitérons, une 5e fois, notre demande pour que vous nous transmettiez aujourd'hui copie des documents demandés dans nos courriels des 16, 20, 25 et 26 mai 2026, à savoir:

- a) les pièces du pourvoi Keel/Hive CSQ 200-17-038737-268,
- b) l'autre pourvoi (Flumen CSQ 200-17-038758-264) et ses pièces,
- c) toute réponse, intervention ou avis de participation dans l'un ou l'autre des deux pourvois,
- d) toute décision de la Cour de réunir les 2 dossiers, de fixer un protocole ou échéancier et toute autre instruction de la Cour.

En vous remerciant d'avance,

Dominique Neuman
1 est, rue De Castelnau
Rez-de-chaussée, Accès Ouest, Entrée 101
Montréal Qc H2R 1P1
Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)
energie2040@outlook.com

De: Jean-François Trudelle <jtrudelle@fasken.com>
Envoyé: Lundi 01 juin 2026 07:17
À: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>
Cc: Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>
Objet: RE: [EXT] 5e demande d'obtention des documents : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéancier [FMD-CANADA.FID14339323]

Cher confrère,

Le dossier de la Cour est public.

Les pièces au soutien du pourvoi de Hive et Keel (anciennement Bitfarms) sont des décrets, des décisions de la Régie de l'énergie, des documents d'Hydro-Québec et des extraits du REQ. **Tous ces documents sont disponibles en ligne. Nous vous invitons à les extraire vous-mêmes à l'aide de votre navigateur internet.**

Salutations,

Jean-François Trudelle

Avocat

T [+1 514 397 7572](tel:+15143977572) | jtrudelle@fasken.com

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

This email contains privileged or confidential information and is intended only for the named recipients. If you have received this email in error or are not a named recipient, please notify the sender and destroy the email. A detailed statement of the terms of use can be found at the following address: <https://www.fasken.com/en/terms-of-use-email/>.

Ce message contient des renseignements confidentiels ou privilégiés et est destiné seulement à la personne à qui il est adressé. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Une version détaillée des modalités et conditions d'utilisation se retrouve à l'adresse suivante : <https://www.fasken.com/fr/terms-of-use-email/>.

De : Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé : 1 juin 2026 10:32

À : Jean-François Trudelle <jtrudelle@fasken.com>; Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>; Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Objet : [EXT] Suivi de la demande d'obtention des documents : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéancier [FMD-CANADA.FID14339323]

Cher Confrère,

Merci pour votre courriel. Les pièces peuvent attendre.

Par contre, nous souhaitons obtenir de votre part par courriel, aujourd'hui, une version électronique du 2e pourvoi (Flumen CSQ 200-17-038758-264) et de toute réponse, intervention ou avis de participation dans l'un ou l'autre des deux pourvois, ainsi que de toute décision de la Cour de réunir les 2 dossiers, de fixer un protocole ou échéancier et toute autre instruction de la Cour. Nous ne les avons toujours pas.

Dans l'attente de ces documents et en vous remerciant d'avance.

Dominique Neuman

1 est, rue De Castelnau

Rez-de-chaussée, Accès Ouest, Entrée 101

Montréal Qc H2R 1P1

Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)

energie2040@outlook.com

De: Jean-François Trudelle <jtrudelle@fasken.com>

Envoyé: Mardi 02 juin 2026 07:38

À: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Cc: Sébastien Richemont <srichemont@fasken.com>

Objet: RE: [EXT] Suivi de la demande d'obtention des documents : R-4333-2026 - Deux dossiers en Cour supérieure - Documents et échéancier [FMD-CANADA.FID14339323]

Cher confrère,

Me Richemont et moi ne sommes pas les avocats de Flumen.

Bien à vous,

Jean-François Trudelle

Avocat

T [+1 514 397 7572](tel:+15143977572) | jtrudelle@fasken.com

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

This email contains privileged or confidential information and is intended only for the named recipients. If you have received this email in error or are not a named recipient, please notify the sender and destroy the email. A detailed statement of the terms of use can be found at the following address: <https://www.fasken.com/en/terms-of-use-email/>.

Ce message contient des renseignements confidentiels ou privilégiés et est destiné seulement à la personne à qui il est adressé. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Une version détaillée des modalités et conditions d'utilisation se retrouve à l'adresse suivante : <https://www.fasken.com/fr/terms-of-use-email/>.

From: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>
Sent: Wednesday, June 3, 2026 10:29:16 AM
To: Frédéric Legendre <flegendre@fasken.com>; Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>
Subject: [EXT] Régie de l'énergie R-4333-2026 HQD-Tarifs CB,CD

Cher Confrère,

La présente fait suite à votre lettre C-Flumen-0009 (ci-jointe) déposée par Flumen au présent dossier R-4333-2026 de la Régie de l'énergie, concernant des pourvois en annulation de décrets en cours devant la Cour supérieure, susceptibles d'affecter le présent dossier de la Régie. Comme vous le savez, la Corporation de développement Waswanipi (CDW) y est reconnue intervenante et a annoncé qu'elle demandera effectivement elle-même à la Régie de fixer un tarif différent du strict texte du Décret de considération gouvernementale.

Nous vous saurions gré de nous transmettre copie électronique de votre pourvoi en annulation de décrets, ainsi que des 2 réponses et 2 requêtes en rejet d'action par le PGQ et par HQ, de l'intervention de l'AQCIE et des 2 oppositions par le PGQ et par HQ à son égard, ainsi que de l'échéancier convenu le 8 mai 2026 (et toute autre instruction de la Cour).

En vous remerciant d'avance,

Dominique Neuman
Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)
energie2040@outlook.com

De: Frédéric Legendre <flegendre@fasken.com>
Envoyé: Mercredi 03 juin 2026 10:32
À: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>
Objet: Re: [EXT] Régie de l'énergie R-4333-2026 HQD-Tarifs CB,CD

Bonjour,

Nous n'avons pas instructions de notre cliente de partager ces documents avec vous. Les documents publics sont par ailleurs disponibles au greffe du palais de justice.

Bien à vous,

Frédéric Legendre

Associé / Partner

T [+1 514 397 7616](tel:+15143977616) | flegendre@fasken.com

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

This email contains privileged or confidential information and is intended only for the named recipients. If you have received this email in error or are not a named recipient, please notify the sender and destroy the email. A detailed statement of the terms of use can be found at the following address: <https://www.fasken.com/en/terms-of-use-email/>.

Ce message contient des renseignements confidentiels ou privilégiés et est destiné seulement à la personne à qui il est adressé. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Une version détaillée des modalités et conditions d'utilisation se retrouve à l'adresse suivante : <https://www.fasken.com/fr/terms-of-use-email/>.

De: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé: Mercredi 03 juin 2026 10:33

À: flegendre@fasken.com <flegendre@fasken.com>; Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Objet: Précision : Régie de l'énergie R-4333-2026 HQD-Tarifs CB,CD

Cher Confrère,

Nous précisons que notre courriel d'il y a un instant concerne votre dossier Energie Flumen inc c. PGQ et HQ, CSQ200-17-038758-264.

En vous remerciant d'avance,

Dominique Neuman
Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)
energie2040@outlook.com

De: Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Envoyé: Jeudi 04 juin 2026 23:03

À: flegendre@fasken.com <flegendre@fasken.com>; Dominique Neuman <energie2040@outlook.com>

Objet: Demande réitérée de nous transmettre les documents de la Cour supérieure - re Régie de l'énergie R-4333-2026 HQD-Tarifs Centres de données

Cher Confrère,

Votre refus de nous transmettre les documents demandés n'est pas conforme avec le devoir de collaboration de votre cliente ainsi que votre propre devoir de collaboration comme procureur.

Nous vous rappelons que notre cliente, la Corporation de développement Waswanipi (CDW), est une intervenante reconnue au Dossier R-4333-2026 de la Régie de l'énergie. Les procédures et l'échéancier de la Cour supérieure dans les deux dossiers susdits sont de nature à affecter ce Dossier de la Régie. De plus, notre cliente désire examiner les documents visés afin de déterminer l'opportunité pour elle de loger un Acte d'intervention devant la Cour supérieure. Notre cliente a déjà indiqué devant la Régie, au Dossier R-4333-2026, qu'elle souhaite que celle-ci édicte des tarifs différents du strict texte indiqué par Décret de préoccupation gouvernementale.

Notre cliente souhaite que ces dossiers procèdent le plus rapidement possible. Votre cliente et vous-mêmes êtes responsables de tout préjudice que notre cliente devrait subir si, en raison de votre refus de collaboration, son intervention éventuelle se trouvait retardée et si, en outre, par votre faute, il devenait requis de prolonger l'échéancier de la Cour.

Votre refus de collaborer pourra être communiqué à toute instance appropriée.

Nous réitérons donc notre demande pour que vous nous transmettiez sans délai copie des documents demandés.

En vous remerciant d'avance,

Dominique Neuman
1 est, rue De Castelnau
Rez-de-chaussée, Accès Ouest, Entrée 101
Montréal Qc H2R 1P1
Procureur de la Corporation de développement Waswanipi (CDW)
energie2040@outlook.com